COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 16 mai 2022 à 20h00

Convocation en date du 10 mai 2022

Présents: Mmes et MM. BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania,

LAIBE Martine, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absents excusés: Mme LAVRUT Madeline donne procuration à M. PATENAT Pascal, M. CÉCINAS Quentin donne

procuration à M. LOLLIOT Jean Pierre.

Absents: M. BONGAIN Cédric arrivé à 20h11.

Secrétaires de séance: Mme JACQUOT Tania et M. LOLLIOT Jean Pierre.

Ouverture de séance : 20h01 Levée de séance : 21h25

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022

Avec la convocation il était joint le compte-rendu du dernier conseil municipal. Vote de l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

II. Adhésion au C.A.U.E.

Le Maire rappelle que le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est une association de droit privé, investie d'une mission d'intérêt général. Cette association intervient gratuitement auprès de tous, moyennant une cotisation annuelle relativement modeste (ex : particuliers 15€, collectivités 201 à 500 h 60 €).

Vote pour l'adhésion au C.A.U.E. :

Nombre de voix:

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0

III. Schéma directeur assainissement et eau potable

Le Maire rappelle que nous avons voté le budget pour le schéma directeur assainissement. L'Agence d'Ingénierie du Jura nous propose de ne faire qu'un seul dossier car quand nous réaliserons des travaux ce sera pour l'eau et l'assainissement en même temps. Coût estimatif pour 2023.

Mission de conduite d'opération :

6 300 €HT

Partie eau potable:

35 000 €HT

Partie assainissement:

60 000 €HT

Total:

101 300 €HT

Co-financeurs potentiels:

Agence de l'eau 50% 50 650 €HT D.E.T.R. 30% 30 390 €HT

Commune 20% 20 260 €HT

Vote pour la validation du budget du schéma directeur assainissement et eau potable :

Nombre de voix:

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IV. Droits de préemption

♦ Vente de la propriété sise au 1 rue de la Rappe (parcelles AA 66 et AA 204) entre SCI CLIMMO et M. GAUTRON Léo.

Vote pour préempter sur la vente entre SCI CLIMMO et M. GAUTRON Léo.

Nombre de voix:

POUR	0	CONTRE	13	ABSTENTION	0
FOOR		CONTRE	13	ADSTEINTION	U

♦ Vente de la propriété sise au 10 rue du Chateau (parcelle ZH 287) entre M. RAMBOZ Gérald et M. LAPPREND Alexandre, Mme JEGO Aurélie.

Vote pour préempter sur la vente entre M. RAMBOZ Gérald et M. LAPPREND Alexandre, Mme JEGO Aurélie.

Nombre de voix:

POUR	0	CONTRE	13	ABSTENTION	0
1 5 5 7			10	7100121111011	0

Arrivée de M. BONGAIN Cédric à 20h11

V. Remboursements GROUPAMA

Le Maire informe que nous avons reçu plusieurs remboursements de la part de GROUPAMA.

361.80 € Dégâts électriques du 13 décembre 2021(ascenseur et chauffage mairie).

296.00 € Subvention pour l'entretien des extincteurs.

81.90 € Subvention équipements de sécurité du personnel

Vote pour l'acceptation des remboursements GROUPAMA:

Nombre de voix:

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VI. Concessions dans le cimetière

Le Maire rappelle que MM. MERCET Daniel et PATENAT Pascal ont suivi une formation sur la gestion des cimetières. M. MERCET explique les grandes règles de gestion des cimetières :

- Ne plus proposer de concessions à perpétuité
- Proposer des concessions 15 et 30 ans au lieu de 30 et 50 ans.
- Quand une concession n'est pas renouvelée ou plus entretenue, il faut mettre un panneau annonçant la fin de concession (2 ans).
- Quand le monument est retiré, après exhumation, il faut déposer les restes mortels dans l'ossuaire. Remplir le registre en mairie.

Le même tarif est proposé pour les concessions en pleine terre ou au colombarium :

15 ans à 200 €

30 ans à 300 €

Vote pour la validation des tarifs et durées des concessions dans le cimetière :

Nombre de voix :

	POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
--	------	----	--------	---	------------	---

VII. Panneaux signalisation « Ecole »

Le Maire rappelle que les parents d'élèves ont demandé, pour la sécurité des enfants de faire respecter la vitesse de 30 km/h autour de l'école. Nous regardons pour remettre les panneaux à proximité de l'école. M. LOLLIOT Jean-Pierre va consulter l'A.B.F. pour connaître le type de panneau autorisé et les entreprises pour les prix et délais.

Informations sur les écoles :

- Nous devons acheter 5 chargeurs de batterie pour les détecteurs de CO2
- Les travaux de rénovation du hall de l'école sont validés par les deux autres communes. Une demande de subvention D.E.T.R. est en cours. C'est l'entreprise T.T.H. qui a été retenue pour un coût de 12 732 €HT.
- Pour la fête de fin d'année de l'école 18 juin, pour raison de sécurité, la route sera barrée au niveau de l'école entre 16h00 et 20h00.
- L'enseignante des CM1 et CM2 a demandé l'installation d'une climatisation pour sa classe située à l'étage.
- Nous proposons une petite fête « escape-game » le mercredi 25 juin ou samedi 2 juillet pour les enfants de CM2 qui quittent l'école.

Vote pour la mise en place de panneaux signalant l'école :

Nombre de voix:

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0	

VIII. Subventions associations

Le Maire rappelle que nous avons régulièrement des demandes de subvention pour des associations.

♦ Nous avons une demande de l'A.F.S.E.P. (Association Française des Sclérosés En Plaques) pour une demande de subvention de fonctionnement. Nous ne pouvons pas venir en aide à toutes les associations nationales.

Vote pour accorder une subvention à l'A.F.S.E.P. :

Nombre de voix:

POUR	0	CONTRE	14	ABSTENTION	0

❖ Le Maire rappelle que nous avons une demande de l'association R.S.E. (Rahon Sport Equitation) pour une subvention. R.S.E. a été créé pour pouvoir organiser les concours hippiques au centre équestre LAIBE.

R.S.E. a choisi de récompenser les trois premiers clubs qui ont le plus d'engagés à Rahon.

Pour qu'une association puisse demander une subvention, il faut déposer un dossier avec :

- Un projet spécifique
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Le bilan financier de la manifestation
- Le dernier relevé bancaire

Dans le souci du conflit d'intérêt, Mme LAIBE Martine sort de la salle pendant les discussions et le vote.

Après discussions, il faut reconnaitre que l'organisation de concours hippiques fait connaitre notre village de Rahon. Nous ne pouvons pas attribuer une aide pour cette demande qui concerne neuf manifestations.

M. MERCET Daniel propose, si l'association l'accepte, de créer "Le prix de la commune de Rahon" sous forme d'un "chèque" de 200€ remis à un lauréat lors d'un concours hippique.

Vote pour valider le montant du prix de la commune de Rahon :

Nombre de voix:

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IX. Questions diverses

1. Elections législatives 12 et 19 juin 2022

Le Maire rappelle que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00.

La commission des listes électorales se réunira vendredi 20 mai à 18h30.

Les personnes intéressées pour tenir le bureau de vote peuvent s'inscrire en mairie.

La candidate Mme GRUET Justine sera présente en mairie mardi 31 mai de 9h00 à 9h30. Réunion ouverte à tous en salle Belin

2. Marché de producteurs

Le Maire rappelle que le marché de producteurs se déroulera samedi 21 mai de 9h00 à 12h00. Mrs CECINAS Quentin et GROJEAN Olivier ont la charge du marché aux côtés de Mr CECINAS Alain. Si nous voulons que ce marché vive, c'est-à-dire que les commerçants reviennent, il faut un maximum de clients. Parlez-en autour de vous.

3. Subventions

Le Maire rappelle que M. Le Sous-Préfet a appelé pour signaler les dossiers retenus pour présenter en D.E.T.R., deux dossiers sont retenus pour Rahon :

- Réfection de la route de Molay 30%
- Réfection du hall de l'école 30%

Nous attendons le retour de la commission qui doit se réunir fin mai.

4. Travaux de voirie

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental va refaire la RD 46 qui traverse Rahon. Auparavant nous devons remettre en place la bouche à clé située au 3 rue du Moulin. Nous devons changer la borne incendie située au 36 rue du Moulin. Nous devons numéroter toutes les bornes à incendie.

5. Centre équestre LAIBE

Le Maire rappelle pour information que le « CENTRE HIPPIQUE DE RAHON - Ecurie LAIBE » est labellisé pour la qualité de ses prestations.

Les labels sont les suivants :

- Ecurie de compétition CSO entrainement AM
- Label d'activité Cheval Club de France
- Label d'activité Poney Club de France

Un grand bravo au centre hippique LAIBE.

6. Parcours de santé

Le Maire rappelle que nous avons décidé en 2021 de changer tous les agrès du parcours de santé. L'entreprise TEPINIER a commencé ce matin. Il y a environ dix jours de travaux. Un arrêté a été pris pour interdire l'utilisation du parcours de santé pendant les travaux. La municipalité devra étendre le gravier sous les agrès.

7. Village fleuri

Le Maire rappelle que la commission du village fleuri plantera les fleurs mardi 17 mai après-midi.

8. Affouage

Le Maire rappelle que la commission bois a stéré les lots de bois. Les factures sont envoyées. Les affouagistes peuvent sortir leur bois.

9. Marchés de producteurs de juillet aout

Mme JACQUOT Tania propose de contacter les associations pour préparer les marchés de juillet et aout avec barbecue et forum des associations en aout.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 20 juin 2022 à 20h00.

